VILLE DE Beauharnois

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

# RÈGLEMENT 2026-23

Règlement décrétant une dépense de 423 600 $ et un emprunt du même montant pour les services professionnels de la réfection de la rue Trudeau et du remplacement du ponceau de la rue Julien.

## Le règlement

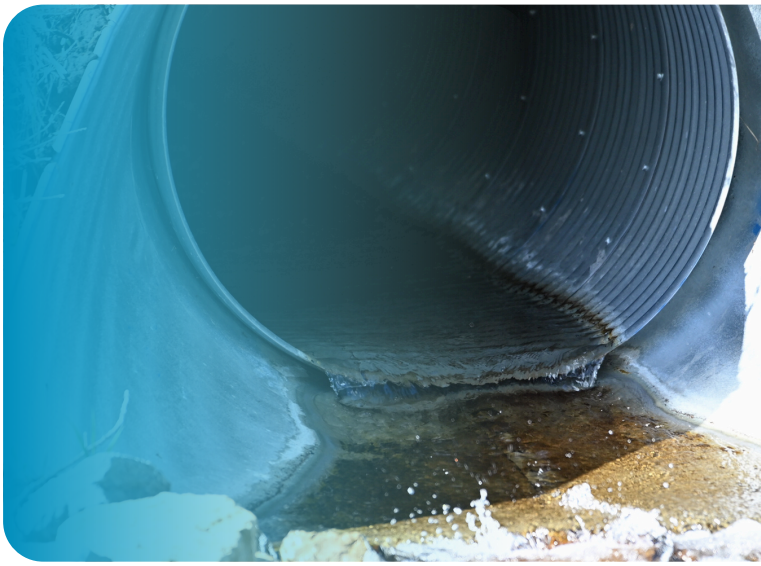
Permet d'obtenir le financement nécessaire afin d'octroyer un mandat de services professionnels pour procéder à la réfection de la rue Trudeau et au remplacement du ponceau de la rue Julien.

## Ce qui s'est passé

Le Règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales le 27 octobre 2026. Il est donc officiellement en vigueur dès la publication de ce présent avis.

## Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.



## Vous avez des questions sur le sujet ?

Vous pouvez envoyer vos questions par courriel au info@ville.beauharnois.qc.ca ou par téléphone au 450-429-3546.

Donné à Beauharnois,
ce 3 novembre 2026

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics